



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juillet 2019

Original : français

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Débat consacré aux affaires humanitaires

24-26 juin 2019

Compte rendu analytique de la 25^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 26 juin, à 10 heures

Président(e) : M. Hilale (Vice-Président)(Maroc)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (*suite*)

Table ronde : « Renforcer l'action humanitaire : mesures à prendre pour développer la localisation et mobiliser les populations aux fins d'une action humanitaire plus inclusive et plus efficace »

Dialogue

Débat général (suite)

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 août 2019).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.19-11161 (F) 160719 170719



* 1 9 1 1 1 6 1 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite)

Table ronde : « Renforcer l'action humanitaire : mesures à prendre pour développer la localisation et mobiliser les populations aux fins d'une action humanitaire plus inclusive et plus efficace »

1. *En l'absence de M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines), M. Hilale (Maroc), Vice-Président, assume la présidence.*

2. **Le Président**, ouvrant la table ronde, souhaite la bienvenue aux intervenants, qui débattront des mesures à prendre pour renforcer l'action humanitaire et la participation des populations à l'échelon local. En cas de crise, les acteurs locaux, dont les pouvoirs publics, la société civile et les associations religieuses, sont les premiers à prendre des initiatives pour sauver des vies, répondre aux besoins urgents des populations touchées et protéger les personnes les plus vulnérables. Grâce à leur connaissance de la culture, de la langue et des coutumes locales, ils sont les mieux placés pour cerner les besoins les plus urgents des populations. La priorité de l'action humanitaire internationale doit être de renforcer les capacités d'intervention des acteurs locaux et nationaux, leur collaboration aux opérations de secours étant déterminante pour l'efficacité de ces activités.

3. Les intervenants qui ont été invités à participer à la table ronde sont tous des acteurs locaux, l'objectif de la discussion étant de donner la possibilité aux personnes qui sont en première ligne de faire part au Conseil de leur expérience et des difficultés qu'ils ont eues à surmonter, et d'adresser des recommandations aux acteurs humanitaires internationaux. Le Président invite la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, qui animera les débats, à présenter le thème de la table ronde.

4. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) dit qu'au cours des cinq dernières années, la communauté humanitaire internationale est devenue de plus en plus consciente de la nécessité de renforcer les capacités existantes au niveau national et local. Parallèlement, les organisations nationales et locales ont demandé de plus en plus à participer à la prise de décisions et à bénéficier d'un accès plus direct aux sources de financement internationales. Des progrès ont été accomplis dans ce domaine et dans la surveillance des transferts de fonds. En 2018, 25% des 836 millions de dollars des États-Unis décaissés par les fonds de financement commun gérés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ont été alloués à des organisations non gouvernementales (ONG) nationales partenaires. Des progrès notables ont été accomplis dans le renforcement des capacités au niveau local, la participation des organisations et des autorités nationales et locales à la prise de décision et à la coordination des activités, et la participation des organes nationaux et locaux à la direction des opérations humanitaires. Ces avancées sont certes encourageantes, mais il y a lieu de se demander si elles tiennent pleinement compte de l'énorme contribution apportée par les intervenants locaux et si elles sont susceptibles d'amener les changements souhaités dans la façon dont les acteurs humanitaires internationaux se préparent aux crises et interviennent.

5. M^{me} Mueller invite les participants à la table ronde à débattre des trois questions suivantes : le type de soutien que les autorités et les organisations nationales et locales attendent des partenaires internationaux ; les mesures à prendre pour accroître la participation des organisations nationales et locales aux programmes humanitaires et pour leur apporter un soutien financier à long terme ; et les mesures à prendre afin que les femmes et les personnes handicapées participent à la réalisation et à la direction des opérations en cas de catastrophe et ce, à toutes les étapes (préparation, intervention et relèvement). S'adressant à M. Romero Sánchez, M^{me} Mueller demande comment les autorités des villes qui connaissent un afflux massif de personnes déplacées peuvent se préparer pour répondre à l'accroissement de la demande de services et, s'agissant de la localité d'Ipiales dont il est le maire, par laquelle transitent un nombre considérable de personnes déplacées, quelles sont les difficultés rencontrées, quels enseignements ont été tirés à ce jour et quelles bonnes pratiques pourraient être recommandées.

6. **M. Romero Sánchez** (Maire d'Ipiales (Colombie)) dit qu'il occupe la fonction de maire d'Ipiales, localité colombienne située dans le sud du pays, non loin de la frontière avec l'Équateur. Sa population totale compte 150 000 personnes, dont plus de 10 % sont des personnes déplacées contraintes de fuir leur pays en proie à la violence politique. En deux ans et demi, 100 000 Vénézuéliens sont venus à Ipiales dans l'espoir de gagner l'Équateur ou le Pérou, ce qui représente 1 100 arrivées par jour en moyenne, d'après les statistiques officielles. Ces personnes ont fait un voyage extrêmement long et pénible et sont dans un état d'épuisement et de grande vulnérabilité à leur arrivée. Seul 1 % d'entre elles s'établissent à Ipiales : la plupart tentent de gagner un peu d'argent en menant une activité informelle en vue de poursuivre leur voyage.

7. Face à un phénomène transnational d'une telle ampleur, les autorités d'Ipiales se sont employées à exploiter au mieux le peu de ressources dont elles disposaient. Elles ont commencé par mettre en place un mécanisme de coordination et de collaboration. Elles ont créé un groupe de travail permanent chargé de coordonner l'assistance aux migrants. Elles ont participé aux activités des comités locaux qui s'emploient à assurer l'accès des nouveaux arrivants à un hébergement, aux services de santé primaire, à des services éducatifs temporaires et aux services publics de base. Ces comités mènent également des activités dans le domaine de la prévention de la traite et de la protection des enfants et des adolescents. En outre, la population locale s'est spontanément mobilisée et organise des distributions de nourriture, de vêtements et de matelas à ces migrants, se souvenant que, par le passé, des milliers de Colombiens ont été contraints également de fuir la violence dans leur pays, mais qu'ils ont été accueillis par les Vénézuéliens et ont survécu grâce à leur solidarité.

8. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) invite M^{me} Husein à partager son expérience en tant que responsable de l'une des plus anciennes et importantes organisations indonésiennes de gestion des catastrophes naturelles, et d'indiquer ce que les acteurs internationaux pourraient faire pour mieux reconnaître, renforcer et compléter les capacités d'intervention des organisations locales en cas de catastrophe naturelle.

9. **M^{me} Husein** (Vice-Présidente du Centre de gestion des catastrophes Muhammadiyah (Indonésie)) dit que par le passé, les acteurs internationaux avaient coutume d'intervenir automatiquement dans les pays touchés par une catastrophe naturelle de grande ampleur. Le séisme survenu dans la province indonésienne du Sulawesi central a constitué à cet égard un tournant, les autorités nationales ayant annoncé officiellement que le personnel des organisations internationales d'aide en cas de catastrophe ne serait pas autorisé à venir dans la zone touchée. Cette interdiction, qui a surpris plusieurs organisations, s'explique notamment par le fait que les capacités d'intervention des sauveteurs nationaux et locaux ont été renforcées et qu'ils sont à même de faire face à une catastrophe sans aide extérieure. Les acteurs internationaux devraient donc constamment se tenir au courant de l'évolution des capacités de réaction en cas de catastrophe humanitaire en Asie du Sud-Est et accepter que les choses ont changé. Après le tsunami de 2004, le Gouvernement indonésien n'a plus accepté aucune offre d'assistance humanitaire externe, alors que le pays est touché par près de 2 000 catastrophes par an, dont 50 à 100 sont de gravité moyenne et quelques-unes de très grande ampleur.

10. Les acteurs internationaux qui souhaitent aider les organisations locales à renforcer leurs capacités mais qui ne savent pas quelles sont les principales organisations nationales et locales de secours en Indonésie peuvent se renseigner auprès du réseau indonésien d'organisations de renforcement des capacités des secours d'urgence. M^{me} Husein les engage à consulter le site internet des organisations qui les intéressent pour obtenir des renseignements sur leurs activités et leur fonctionnement avant de les contacter afin d'éviter de leur poser des questions qui leur font perdre un temps précieux. En outre, les acteurs internationaux devraient laisser les ONG nationales et locales prendre la tête des opérations et exploiter les compétences locales autant que possible. Au cours des cinq années écoulées, le Centre de gestion des catastrophes Muhammadiyah a mené 70 interventions par an en moyenne. Il peut compter sur 2 000 secouristes bénévoles formés et environ un million de bénévoles dans tout le pays, qui peuvent être mobilisés rapidement. De plus, il finance de plus en plus d'opérations au moyen de fonds alloués par des banques islamiques. Lors du séisme survenu dans la province du Sulawesi, il est parvenu à lever près de 1,2 million de

dollars des Etats-Unis par ce moyen. En outre, il fait profiter d'autres pays de sa longue expérience en menant des opérations de secours dans les pays voisins touchés par des catastrophes, notamment au Népal. Enfin, les acteurs internationaux doivent faire preuve de souplesse et adapter leurs activités en fonction de l'ampleur de la catastrophe et des capacités d'intervention locales. Leur aide est cependant nécessaire et appréciée dans les domaines de l'assistance technique, de la coordination des activités et de la gestion des ressources humaines et logistiques.

11. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) invite M^{me} Tulay-Solanke à décrire les problèmes suscités par la non-reconnaissance du rôle des femmes en tant qu'intervenantes en première ligne pendant les crises et à indiquer quelles mesures les acteurs internationaux auraient dû prendre en 2014 pendant l'épidémie de la maladie à virus Ebola pour mieux accompagner les activités menées par les acteurs locaux et quels enseignements de cette expérience seraient utiles aux interventions menées actuellement en République démocratique du Congo pour lutter contre la reprise de l'épidémie.

12. **M^{me} Tulay-Solanke** (Directrice exécutive de la Community Healthcare Initiative (Libéria)) dit que l'ONG qu'elle dirige a été mise en place au début de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, au Libéria, et a cherché même au plus fort de la crise à recruter des jeunes volontaires pour informer la population des moyens d'éviter la contagion. Pendant toute la crise, des milliers de femmes ont été en première ligne pour mener ces activités de sensibilisation mais les ONG de défense des droits des femmes n'ont jamais eu accès à des sources de financement.

13. Les enseignements qu'il convient de tirer de cette expérience sont principalement que les acteurs internationaux devraient mieux connaître les réalités locales et investir dans les organisations qui sont en première ligne, en particulier les associations de femmes, dont l'action n'est pas reconnue à sa juste valeur, ce qui a pour conséquence qu'elles ne reçoivent pas des ressources suffisantes. Or, les femmes sont sur le terrain avant, pendant et après une crise et, si l'on veut sauver des vies, il faut leur allouer des fonds et les laisser prendre part à la direction des interventions. Au Libéria, des milliers de décès auraient pu être évités si les acteurs locaux avaient été dotés de moyens suffisants. Il ne faudrait donc pas reproduire cette erreur en République démocratique du Congo, où l'épidémie de la maladie à virus Ebola a récemment repris. Les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexes (LGBTI) et toutes les personnes marginalisées devraient être au centre de l'action humanitaire. M^{me} Tulay-Solanke lance un appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils apportent un soutien aux ONG locales, en particulier aux organisations de défense des droits des femmes.

14. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) invite M^{me} Obol à expliquer pourquoi il est indispensable de mobiliser les femmes et les filles, les personnes handicapées et les personnes âgées et à indiquer ce que les réseaux d'organisations locales pourraient faire pour établir des passerelles entre les associations locales et les acteurs humanitaires internationaux.

15. **M^{me} Obol** (Présidente de la National Union of Women with Disabilities of Uganda (Ouganda)) dit que l'ONG qu'elle représente est une fédération d'organisations de défense des droits des femmes et des filles handicapées, y compris des réfugiées. Depuis 2017, l'Ouganda a accueilli plus d'un million de personnes qui ont fui leur pays. Les réfugiées handicapées sont particulièrement vulnérables parce qu'en tant que femmes, handicapées et réfugiées, elles sont victimes d'une triple discrimination. Pour leur venir efficacement en aide, il convient de tenir compte du caractère unique de leurs besoins et prendre des mesures adaptées, en particulier en procédant à des aménagements raisonnables et en faisant en sorte que celles qui ont besoin d'un traitement médicamenteux puissent y avoir accès. Cette approche est essentielle en ce qu'elle permet à l'État de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et des engagements pris au titre de la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire.

16. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) demande à M^{me} Tuitipou-Arnold ce que les acteurs internationaux pourraient faire pour avoir une meilleure connaissance des initiatives et des capacités des acteurs locaux avant et pendant une catastrophe naturelle afin de les appuyer efficacement.

17. **M^{me} Tuitipou-Arnold** (Secrétaire générale de la Société de la Croix-Rouge des Îles Cook), se référant à une étude menée en 2017 sur la manière dont les pays du Pacifique conçoivent la localisation, définit cette notion comme un transfert de compétences et de capacités des acteurs internationaux aux acteurs locaux. Dans ce contexte, les acteurs humanitaires locaux ont déterminé deux domaines prioritaires de la localisation : le renforcement des capacités et les relations entre les différents acteurs.

18. La réussite des interventions et des plans de relèvement dépend de la qualité des relations. Les relations entre les petites collectivités du Pacifique sont nombreuses, saines et efficaces. Or, les personnes extérieures à ces collectivités ne les perçoivent pas ; mais si elles en prenaient conscience, elles pourraient s'appuyer sur ces relations sans difficulté car les pays du Pacifique ont une véritable culture de l'accueil et du respect mutuel. Associer les acteurs locaux est parfois une nécessité pour ne pas les heurter et gagner leur confiance. En fait, les acteurs internationaux doivent tenir compte des particularités de chaque pays du Pacifique, d'où la nécessité de la localisation.

19. Rappelant que, parmi les milliers d'îles de l'océan Pacifique, certaines sont habitées depuis des siècles par des peuples qui, en dépit de l'absence de technologies, se sont adaptés à leur environnement et ont appris à surmonter de fréquentes catastrophes naturelles, M^{me} Tuitipou-Arnold indique que ces connaissances acquises au fil du temps sont encore exploitées et peuvent être consolidées. Les ateliers de formation ponctuels organisés par des acteurs internationaux sont cependant souvent inefficaces car conçus sans tenir compte des particularités locales, outre le fait que nombre d'acteurs locaux sont déjà formés. Or il arrive qu'en cas de sinistre, on ne leur laisse pas la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances. Il est donc nécessaire de promouvoir la formation à long terme et les échanges d'expérience avec les acteurs locaux.

20. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) demande des précisions à M. Romero Sánchez sur les domaines dans lesquels il faut investir pour renforcer les capacités des acteurs locaux et ce qui peut être fait pour aider les acteurs internationaux à comprendre et soutenir plus efficacement les capacités des acteurs locaux.

21. **M. Romero Sánchez** (Maire d'Ipiales (Colombie)) dit que les améliorations pourraient porter sur les infrastructures de santé et d'hébergement, les ressources en médicaments, en vaccins, en sanitaires et en points d'eau, la prise en charge éducative et la création d'un mécanisme international de suivi des migrants. Pour ce qui est de la ville d'Ipiales en tant que telle, on assiste à une tentative de mise en œuvre d'un système d'autogestion, qui repose sur la solidarité citoyenne, l'optimisation des ressources, l'échange de services et la sensibilisation. Ce dernier aspect est primordial pour faire comprendre à la collectivité que les réfugiés sont dans une situation extrêmement difficile et amener les habitants à agir et à faire preuve d'humanité. Les initiatives et la solidarité locales en complément de l'aide et de la coopération internationales aident à mieux prendre en charge les personnes concernées à tous les niveaux.

22. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) demande à M^{me} Husein ce qui a été le plus utile pour renforcer les capacités d'intervention du Centre de gestion des catastrophes Muhammadiyah et quelles en sont les lacunes éventuelles à l'heure actuelle.

23. **M^{me} Husein** (Vice-Présidente du Centre de gestion des catastrophes Muhammadiyah, (Indonésie)) met en avant trois éléments importants dans le renforcement des capacités. La création d'un climat favorable, qui passe par un meilleur dialogue avec les responsables locaux et religieux, est essentielle pour que les 34 provinces et les 571 districts soient préparés aux catastrophes. Ensuite, les moyens organisationnels et institutionnels autorisent des règles opérationnelles qui s'appliquent à l'ensemble du territoire et sont évaluées lors d'exercices à grande échelle. Enfin, le renforcement des capacités d'intervention des acteurs

locaux au cours des douze premières heures à la suite d'une catastrophe est fondamental, car atteindre une île reculée peut demander deux jours. L'année précédente, les interventions menées à la suite des quatre grandes catastrophes survenues avant celle du Sulawesi ont reposé entièrement sur les acteurs locaux, avec un appoint national. L'amélioration des compétences techniques au niveau local reste cependant une tâche difficile, et les acteurs locaux hésitent souvent à intervenir.

24. En dépit des progrès accomplis, les investissements et les dons de la communauté internationale, parmi lesquels ceux de l'Australie pour la construction de cliniques et d'hôpitaux, restent nécessaires pour accélérer le renforcement des capacités. Les investissements doivent se poursuivre également afin de permettre aux organisations de la société civile de recruter du personnel permanent et salarié. Enfin, les efforts doivent se poursuivre au niveau local pour améliorer les compétences techniques des premiers intervenants et la réactivité des populations en cas de catastrophe.

25. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) demande à M^{me} Tulay-Solanke comment l'investissement à long terme dans les ONG nationales et locales, qui implique de leur accorder un financement pluriannuel, de les associer à la conception des programmes et de renforcer leurs capacités, pourrait modifier la donne au Libéria.

26. **M^{me} Tulay-Solanke** (Directrice exécutive de la Community Healthcare Initiative (Libéria)), constatant que la localisation ne fonctionne pas sous sa forme actuelle, est favorable à un financement direct et pluriannuel des acteurs au niveau local. Les fonds, souvent versés pour des projets précis et des durées déterminées, ne permettent ainsi pas de couvrir les frais logistiques et les coûts de rémunération ordinaires du personnel, ce qui rend l'action moins efficace et en compromet la continuité. Le financement direct et pluriannuel a fait ses preuves au Libéria dans le cadre de l'initiative Spotlight, qui vise à réduire la violence à l'égard des femmes. Les ONG locales souhaiteraient, comme elles l'ont déjà demandé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016, être mieux représentées et être perçues comme des égales au sein des partenariats. Si elles ont encore à apprendre des acteurs internationaux, elles n'en sont pas moins compétentes et leur connaissance du contexte est précieuse.

27. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) demande à M^{me} Obol de préciser quelles difficultés la National Union of Women with Disabilities of Uganda a surmonté pour que les femmes handicapées aient voix au chapitre dans les processus décisionnels nationaux et internationaux et quelles mesures pourraient être prises pour renforcer leur présence à des postes de décision dans le domaine humanitaire.

28. **M^{me} Obol** (National Union of Women with Disabilities of Uganda (Ouganda)) dit que son organisation s'est efforcée de faire changer le regard porté sur les femmes handicapées, ce qui a en partie réussi puisqu'elles sont désormais acceptées dans les mouvements de femmes. En sensibilisant les autorités à l'inclusion des femmes et des filles handicapées, l'organisation est parvenue à persuader le Ministère ougandais de la santé de financer l'achat de lits réglables. En accueillant une réunion de l'Alliance africaine pour les personnes handicapées sur les femmes et les filles réfugiées, elle a fait œuvre de pionnière dans la lutte pour l'intégration des réfugiés handicapés. Elle a conclu des partenariats, y compris avec des hommes, pour mobiliser les énergies en faveur des femmes et des filles handicapées. Elle a joué un rôle actif dans l'élaboration des directives du Comité permanent interorganisations sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire.

29. De toutes ces activités, M^{me} Obol retient qu'il faut régler les problèmes d'accessibilité de toute nature et continuer à défendre l'inclusion ; ne pas se cantonner à la revendication et mettre en avant sa qualité d'expert ; garder toujours à l'esprit l'objectif du respect des droits des femmes et des filles ; former des partenariats pour apprendre des autres ; considérer les femmes comme les actrices de leur défense et pas seulement comme des personnes à défendre ; et présenter et diffuser les meilleures pratiques en matière d'inclusion. En conclusion, elle invite l'ensemble de la communauté internationale à associer les femmes handicapées aux décisions qui les concernent.

30. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence) pose une question sur les réformes législatives que les États peuvent mener pour améliorer la préparation des acteurs locaux en cas de catastrophes naturelles.

31. **M^{me} Tuitupou-Arnold** (Secrétaire générale de la Société de la Croix-Rouge des Îles Cook) dit que si l'on se réfère à l'étude de 2017 sur la localisation, contrairement à d'autres régions du monde, les acteurs humanitaires des États du Pacifique, à la différence d'autres régions du monde, accordent une importance moindre au cadre juridique et préfèrent s'appuyer sur les relations existantes. Le cadre juridique n'en reste pas moins essentiel pour consolider le cadre relationnel, permettre une intervention coordonnée des secours et favoriser la participation des acteurs humanitaires locaux à la prise des décisions. Nombre d'États du Pacifique, pour améliorer leur cadre juridique de la gestion des risques de catastrophe, se sont inspirés des Lignes directrices de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, qui règlent des aspects comme le traitement accéléré des visas, l'exonération des taxes et des droits de douane et la circulation facilitée des produits et du personnel humanitaires. Le cyclone de catégorie 5 survenu à Vanuatu a montré l'importance des cadres juridiques et des plans directeurs en cas de catastrophe. Ce pays a pu améliorer la coordination des opérations de secours et de relèvement en s'appuyant sur les Lignes directrices. En outre, les relations du Gouvernement vanuatuan avec les acteurs internationaux ont été d'autant plus constructives qu'elles s'appuyaient sur des principes clairement définis dans les Lignes directrices.

Dialogue

32. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence) donne la parole aux participants qui souhaiteraient poser des questions ou formuler des observations.

33. **M. Schettino** (Italie) dit que la réforme du modèle italien en matière de coopération pour le développement et d'assistance humanitaire est fondée sur la localisation et sur l'interaction qui existe non seulement entre le développement et l'action humanitaire, mais aussi entre la paix et la sécurité.

34. Si l'Italie adhère au principe de localisation, M. Schettino demande si l'application de ce principe a évolué depuis le Sommet mondial sur l'action humanitaire, compte tenu des problèmes rencontrés dans certains contextes, notamment lorsque les acteurs locaux ne respectent pas les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. S'adressant à M^{me} Obol, M. Schettino aurait souhaité des exemples des obstacles particuliers rencontrés par les personnes en situation de handicap mental et intellectuel, et des mesures possibles pour associer ces personnes dans toute la mesure du possible à la prise des décisions et à l'élaboration des politiques.

35. **M^{me} Vilas** (Argentine) invite l'ensemble des acteurs compétents à continuer de protéger et de promouvoir tous les droits de l'homme et de prévenir la violence sexuelle et sexiste dans le cadre des interventions humanitaires en garantissant une prise en charge équitable et inclusive, notamment des groupes les plus vulnérables. Il importe que l'aide d'urgence favorise le relèvement et le développement à long terme.

36. C'est à l'État touché qu'il incombe au premier chef de déclencher l'aide humanitaire sur son territoire, de l'organiser et d'en assurer la coordination et la mise en place. Il faut accroître la participation active des populations touchées aux opérations humanitaires. Il faudrait également utiliser les nouvelles technologies de manière créative parallèlement aux connaissances ancestrales et aux ressources locales, sans exclusive.

37. **M^{me} Mendoza** (Colombie) dit que la Colombie traverse actuellement une crise migratoire comme d'autres pays d'Amérique du Sud. Les capacités nationales étant insuffisantes pour gérer l'afflux de migrants, l'appui de la communauté internationale sera nécessaire. Au-delà de l'assistance humanitaire, la Colombie doit maintenant se préoccuper de l'intégration socioéconomique des nombreux migrants qui souhaitent rester dans le pays. La Colombie a tiré des enseignements de la gestion de cette crise : premièrement, il est très

important de garantir une bonne coordination entre les institutions des Nations Unies et les organisations internationales qui travaillent dans les pays touchés par les crises humanitaires ; deuxièmement, il importe de garantir la coordination entre les institutions humanitaires et les autorités centrales et locales ; troisièmement, il faut renforcer les capacités des collectivités d'accueil. Enfin, M^{me} Mendoza appelle l'attention sur la situation des enfants dans le cadre des crises migratoires. La Colombie envisage d'accorder la nationalité colombienne aux 20 000 enfants de migrantes qui sont nés sur son territoire. Les institutions compétentes cherchent des solutions à la situation des nombreux mineurs non accompagnés, dont certains souffrent de maladies chroniques.

38. **M. Besson** (Suisse) rappelle que le Gouvernement suisse organise conjointement avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les réunions du groupe de travail chargé de la localisation, composé de signataires du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'aide humanitaire). Le groupe de travail a effectué trois missions respectivement au Bangladesh, en Iraq et au Nigéria, où il s'est félicité du dynamisme des organisations locales. En tant que pays donateur, la Suisse fait une distinction entre la conclusion de contrats en vue de l'exécution de projets et l'instauration de partenariats fondés sur des valeurs partagées telles que le respect mutuel. Le passage au second type de relation nécessite la création de capacités institutionnelles et le renforcement des capacités de la société civile au sens large. M. Besson rappelle que ce processus peut prendre une trentaine d'années alors que l'action humanitaire d'urgence est réalisée à court terme. Il est donc important que les liens entre les acteurs du développement et ceux de l'aide humanitaire soient resserrés en ayant à l'esprit la dimension relative aux droits de l'homme.

39. M. Besson constate que les donateurs acceptent rarement de partager les risques et ont tendance à renvoyer les risques à la dernière organisation se trouvant sur le terrain. Cette attitude freine le processus de localisation. Il soumet aux experts invités la question de savoir si les organisations de la société civile des pays du Sud sont susceptibles de refuser les conditions établies par les donateurs, et souhaiterait avoir leur point de vue sur l'idée de créer une coalition d'ONG des pays du Sud qui établirait les conditions à remplir par les donateurs.

40. **M. Wang** (Chine) juge particulièrement important de renforcer l'autonomie et les capacités de réaction et de relèvement des organisations locales face aux crises humanitaires. La Chine a élaboré un plan global d'intervention en cas de catastrophe et d'atténuation des effets des catastrophes pour la période 2016-2020. Elle est prête à aider l'ONU à renforcer les capacités des collectivités urbaines et rurales s'agissant de la prévention des catastrophes et de la réduction de leurs effets dans les pays en développement. M. Wang demande quel rôle les gouvernements des États touchés devraient jouer pour promouvoir la localisation.

41. **M. Menger** (Allemagne) salue le travail accompli par le groupe de travail chargé de la localisation au titre du Grand Bargain. Il indique qu'en 2018, 20,5 % des fonds versés par les partenaires humanitaires de l'Allemagne ont servi à des projets menés par des intervenants locaux et nationaux. L'Allemagne soutient tout particulièrement les ONG internationales qui allouent directement leurs surplus de fonds à des acteurs locaux et nationaux. M. Menger s'enquiert des difficultés rencontrées par les organisations locales de la société civile, outre les aspects liés à la planification pluriannuelle et au financement, dans le cadre de leurs échanges avec les organisations internationales de la société civile.

42. **M. Ibister** (Australie) dit qu'au moment de la crise provoquée par un tsunami à Sulawesi, en Indonésie, des équipes de secours australiennes ont pu être incorporées dans les équipes indonésiennes grâce aux liens préexistants entre responsables de l'action humanitaire australiens et indonésiens. Partageant le point de vue de M^{me} Obol sur la vulnérabilité particulière des réfugiées en situation de handicap, M. Ibister appelle de ses vœux un transfert de compétences aux groupes vulnérables marginalisés afin que leurs revendications soient mieux entendues.

43. **M. Winder** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) se félicite de la présence de nombreux acteurs locaux parmi les experts invités. Le Royaume-Uni promeut le respect du principe de responsabilité dans le cadre de l'action humanitaire par diverses activités. Des mécanismes de suivi et de transparence ont ainsi été mis en place au Népal et au Bangladesh.

44. M. Winder demande l'avis des experts invités sur la meilleure façon de coopérer avec les acteurs locaux. Ils pourraient suggérer des moyens de normaliser l'action humanitaire tout en respectant les particularités locales, compte tenu du nombre d'acteurs locaux et de leur diversité, des capacités limitées des donateurs et du nombre important de projets à gérer. M. Winder demande aussi comment garantir des conditions de responsabilité équilibrées dans des espaces humanitaires où l'autorité est souvent mal établie.

45. M^{me} Sato (Japon) décrit un programme mené par le Japon dans plus de 100 pays afin de soutenir les projets locaux dans le domaine de la sécurité humaine. Elle demande quels changements ont été observés par les acteurs locaux depuis l'adoption du Grand Bargain et le lancement d'initiatives en faveur de la localisation.

46. M^{me} Irawati Mamesah (Indonésie) dit que les mesures prises par son pays pour mieux se préparer aux catastrophes naturelles ont permis de réduire le nombre de victimes, comme lors du tsunami qui a frappé l'île de Sulawesi en 2019, et que le Gouvernement indonésien accueillera prochainement une conférence régionale sur l'assistance humanitaire.

47. M^{me} Criswell (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – HCR) décrit les résultats du Cadre d'action global pour les réfugiés de 2016 à 2018, notamment en Ouganda. Rappelant qu'un grand nombre de réfugiés vivent en milieu urbain, elle souligne le rôle crucial des villes dans la protection des droits des réfugiés. Elle indique que plus de 200 villes dans le monde ont signé la déclaration de solidarité « #Aveclesréfugiés », dont quatre villes de Colombie, Jakarta, Kigali, São Paulo et Vienne. M^{me} Criswell décrit ensuite les mesures prises par le HCR pour accroître la participation des réfugiés, notamment des jeunes.

48. M. Abrahamas (Organisation mondiale de la santé – OMS) demande aux experts invités d'indiquer des mesures que les acteurs nationaux et internationaux pourraient prendre pour mieux adapter leur assistance en fonction des besoins locaux.

49. M^{me} Tuitupou-Arnold (Secrétaire générale de la Société de la Croix-Rouge des Îles Cook) dit que les pays concernés doivent appliquer le principe de responsabilité et faire preuve de transparence dans la gestion des fonds. La Communauté du Pacifique a inscrit le renforcement des capacités et l'établissement de relations parmi ses priorités, au même titre que la gestion et le contrôle des finances. Lorsque les relations entre les donateurs étrangers et les acteurs locaux sont saines, il est aisé de déterminer quelle partie de la gestion des finances peut être assurée au niveau local. Le mécanisme de la localisation est facile à mettre en pratique dès lors que les acteurs locaux ont les capacités voulues pour gérer les fonds de manière responsable et qu'il existe des relations de confiance.

50. M^{me} Tulay-Solanke (Directrice exécutive de la Community Health Initiative (Libéria)) souligne la nécessité de réformer le système humanitaire actuel pour mieux répondre aux besoins des femmes et améliorer leur participation et la reconnaissance de leur rôle, et d'investir davantage dans les capacités des acteurs locaux, d'améliorer la coopération et de répartir clairement les ressources afin de parvenir à une meilleure gestion des crises humanitaires.

51. M^{me} Husein (Centre de gestion des catastrophes Muhammadiyah (Indonésie)) dit qu'il importe de continuer d'investir dans la préparation des acteurs locaux, sans pour autant chercher à contrôler leur action, mais en créant des partenariats équitables.

52. M. Romero Sánchez (Maire d'Ipiales (Colombie)) dit que la coopération internationale doit compléter l'action des autorités locales et nationales. Il convient de renforcer, d'une part, la capacité des institutions de faire face aux situations de crise, et d'autre part, la contribution des citoyens.

53. M^{me} Obol (National Union of Women with Disabilities of Uganda (Ouganda)) dit que la connaissance des besoins propres aux différentes catégories de handicap est un préalable important aux interventions. Les médicaments dont les personnes qui présentent un handicap mental ou psychosocial ont besoin pour vivre normalement doivent être fournis dans le cadre de l'aide humanitaire. Une prise en charge psychologique et des services de conseil confidentiels doivent également être offerts.

54. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) remercie les intervenants. Si des progrès ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire. Les acteurs internationaux doivent être mieux informés des capacités des acteurs locaux avant les crises, ce qui suppose d'établir des partenariats de longue durée. Les outils et mécanismes internationaux doivent être souples, et être adaptés aux capacités nationales et locales dès le début des opérations, et à mesure que les capacités évoluent. Le rôle des femmes dans la collectivité doit être reconnu et elles doivent être soutenues avant, pendant et après les crises. Les processus décisionnels doivent tenir compte du point de vue des femmes et des filles handicapées. Face au caractère prolongé et récurrent des crises actuelles, des stratégies de localisation doivent être menées à long terme, en soutenant durablement les autorités et les organisations locales. Enfin, les organisations à vocation humanitaire doivent établir des partenariats avec les ONG nationales et locales. Les effets de l'aide internationale ne se mesurent pas seulement au nombre de vies sauvées, mais aussi à l'amélioration des capacités locales et nationales.

55. **Le Président** remercie les intervenants et M^{me} Mueller, animatrice du débat. La table ronde a montré que les acteurs locaux sont aujourd'hui conscients de l'importance de leur rôle. Devant la multiplication et la complexité accrue des crises, il n'est plus possible de fonctionner selon les anciens schémas, qui reposaient sur le binôme organisations humanitaires-ONG. La réflexion sur la contribution des acteurs locaux doit être poursuivie. Face aux risques de crise climatique, la société civile des pays menacés doit être formée de façon à pouvoir agir si nécessaire parallèlement aux organisations internationales et aux ONG.

Débat général (suite)

56. **M^{me} Foradori** (observatrice de l'Argentine) dit que son pays participe activement à l'aide humanitaire internationale, notamment après les catastrophes naturelles, y compris par l'action de ses bénévoles. Dans le cadre de la coopération internationale, les pays doivent rechercher des synergies et mettre en commun leur expérience pour pouvoir appréhender les différentes situations de vulnérabilité. C'est dans cet esprit que l'Argentine a accueilli, à Buenos Aires, la neuvième réunion des mécanismes d'assistance humanitaire en Amérique latine et dans les Caraïbes. Face à la crise vénézuélienne, les pays de la région, dont l'Argentine, ont mené une action humanitaire pour venir en aide aux plus de 4 millions de Vénézuéliens qui ont fui leur pays, en s'appuyant sur le dialogue. L'Argentine invite les États qui ne l'ont pas encore fait à adopter la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et réaffirme son adhésion aux principes énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

57. **M. Aala** (observateur de la République arabe syrienne) rappelle que l'action humanitaire doit être menée conformément aux principes du droit international, dont le principe de souveraineté et le principe de non-ingérence. Les opérations de secours doivent être consenties par les pays concernés et menées en collaboration avec les autorités nationales. La République arabe syrienne met en garde contre le fait d'appeler, au nom de l'aide humanitaire, à la coopération et à la négociation avec des groupes armés. Les organismes à vocation humanitaire du système des Nations Unies doivent agir dans le plein respect des dispositions de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. L'aide humanitaire doit être exempte de visées politiques. Face aux crises humanitaires, le plus efficace est de remédier aux causes profondes de la crise, et d'éviter qu'il y ait deux poids, deux mesures. Il importe d'avoir un point de vue global sur les principales causes des besoins humanitaires, s'agissant notamment du rôle de l'occupation étrangère, du terrorisme et des mesures coercitives unilatérales, et de combler le déficit de financement de l'action humanitaire.

58. **M. Cornado** (observateur de l'Italie) dit que la communauté internationale doit faire tout son possible pour renforcer le respect du droit international humanitaire. Les pays doivent établir des partenariats dans un esprit de solidarité afin de trouver des solutions durables aux crises humanitaires. Ils doivent redoubler d'efforts à l'échelle nationale et internationale pour réduire les risques de catastrophe, mettre l'accent davantage sur la prévention et donner les moyens aux acteurs locaux de réagir rapidement aux crises humanitaires. Les organisations de la société civile doivent mettre l'accent sur la compréhension des besoins prioritaires des bénéficiaires. L'Italie accorde une importance particulière à la protection des plus vulnérables, dont les femmes, les enfants et les personnes

handicapées. Ces cinq dernières années, elle a sensiblement augmenté le montant de ses contributions financières à l'action humanitaire.

59. **M. Peralta Rodas** (Paraguay) dit que face aux crises humanitaires, l'accent doit être mis sur la réduction des risques et de la vulnérabilité afin de sauver des vies et de protéger les droits des personnes, notamment des plus vulnérables. Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Paraguay met l'accent sur le renforcement de la protection sociale tout au long de la vie. Il a été l'un des premiers pays à adopter le Cadre de Sendai, instrument de gouvernance et de gestion des risques particulièrement utile. Il mène des programmes pour lutter contre la pauvreté, autonomiser les femmes, élever le niveau d'instruction des enfants et améliorer la santé des enfants et des personnes âgées dans le souci d'améliorer les conditions de vie de tous.

60. **M. Amin-Mansour** (République islamique d'Iran) dit que 1 personne sur 70 a besoin d'une aide et d'une protection humanitaires d'urgence. La communauté internationale doit réfléchir aux causes profondes de crises qui ont fait plus de 70 millions de réfugiés. L'action humanitaire doit respecter pleinement les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence. L'aide humanitaire ne doit être apportée que sur demande officielle de l'État concerné et doit compléter l'action des administrations nationales ou locales. En mars et en avril 2019, de fortes précipitations ont causé des inondations dans 26 des 31 provinces de la République islamique d'Iran, faisant 76 morts. Les dégâts ont pu être limités grâce à l'action de la Société iranienne du Croissant-Rouge, à la participation active de la population et à l'aide humanitaire internationale. Les sanctions économiques unilatérales imposées à l'Iran par les États-Unis d'Amérique ont été préjudiciables au pays. Outre qu'elles sont contraires au droit international, ces mesures coercitives ont aggravé les souffrances des Iraniens en provoquant des cas de malnutrition et de famine, ce qui est un crime contre l'humanité. La République islamique d'Iran demande à tous les États et à toutes les organisations de la société civile de dénoncer ces mesures. M. Amin-Mansour rappelle également que le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a estimé que les sanctions unilatérales sont des formes de coercition illégales et immorales. L'aide humanitaire ne devrait en aucun cas dépendre de considérations politiques.

61. **M^{me} Liera** (Mexique) dit que, face à une situation migratoire de plus en plus complexe, il faut, d'une part, renforcer l'aide humanitaire, afin de garantir la protection des migrants, et d'autre part, exploiter les synergies entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix, afin de remédier aux causes des déplacements. Le Mexique participe à l'action humanitaire dans le cadre du système des Nations Unies. Au niveau sous-régional, il doit faire face à des flux migratoires exceptionnels, dont les causes profondes doivent être traitées par la coopération internationale et dans le respect des droits de l'homme. À cet égard, la Commission économique pour l'Amérique latine a défini quatre domaines d'action : développement économique, protection sociale, protection de l'environnement et gestion efficace des cycles migratoires.

62. **M. Vierita** (Roumanie) dit que, devenue pays donateur et pays de réinstallation, la Roumanie n'épargne aucun effort pour protéger les réfugiés, et garantir leur intégration, tout en luttant contre le racisme et la xénophobie. Le pays a engagé une réforme de son système d'action humanitaire qui met l'accent sur le financement innovant. Conformément aux principes de flexibilité prévus par le Grand Bargain, la Roumanie s'efforce d'allouer des fonds non réservés à l'action humanitaire. Au niveau national, 4,7 millions d'euros ont été consacrés à l'éducation des enfants de réfugiés et à l'enseignement du roumain aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Les personnes apatrides bénéficient d'une aide financière mensuelle. La Roumanie a aussi alloué 21,6 millions d'euros à la mise en œuvre de l'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie concernant les réfugiés, auquel elle devrait consacrer 11,9 millions d'euros supplémentaires dans les années à venir.

La séance est levée à 13 h 10.